

Table des matières

Sommaire	5
Préface	11
Introduction	15

Première partie **Liberté de création**

Titre 1 **LIBERTÉ DE CRÉATION**

Chapitre 1 LIBERTÉ D'EXPRESSION : PRINCIPES	27
Chapitre 2 LIBERTÉ DE CRÉATION	31
Chapitre 3 LIBERTÉ DE CRÉATION : DROIT EUROPÉEN	33
Chapitre 4 DROIT SUBJECTIF DE CRITIQUE	35

Titre 2
**LIMITATIONS ET RESTRICTIONS
 À LA LIBERTÉ DE CRÉATION**

Chapitre 1	DROITS DE LA PERSONNALITÉ : VIE PRIVÉE, DROIT À L'IMAGE, DROIT AU NOM...	43
Chapitre 2	ATTEINTES À L'HONNEUR ET À LA RÉPUTATION	69
§ 1	Calomnies, diffamations, injures...	70
§ 2	Outrages	72
§ 3	Art profanatoire	76
§ 4	Une attaque personnelle	77
§ 5	Offense	79
§ 6	<i>Animus injuriandi</i>	84
§ 7	Souvenirs, récits de vie et œuvre autobiographique	85
§ 8	Biographies et articles	86
§ 9	Fictions inspirées de la réalité	88
Chapitre 3	OUTRAGE PUBLIC AUX BONNES MŒURS ET PROTECTION DES MINEURS	97
Chapitre 4	INCITATIONS AUX DISCRIMINATIONS	133
§ 1	Principe : le blasphème et l'outrage à la religion n'existent pas en Belgique	137
§ 2	Mesures internes d'interdictions ou de retrait « à la moindre plainte »	143
§ 3	Autocensure	144
§ 4	Délits d'outrages aux ministres et aux objets du culte	148
§ 5	Interdictions administratives	152
§ 6	Blasphème au niveau européen	152
§ 7	Principe : interdiction de l'incitation à la discrimination raciale	154
§ 8	Un terme, un geste, une image... ne sont pas par eux-mêmes racistes	159

§ 9	Un artiste serait « moralement compromis » et nécessairement « raciste » lorsqu'il s'exprime à propos d'une race qui n'est pas la sienne...	166
§ 10	Inciteraient aujourd'hui au racisme des œuvres, présentes ou diffusées sur l'espace public, émanant d'artistes « racistes » ou valorisant des actes ou des personnalités « racistes »	168
§ 11	Principe : interdiction de l'incitation à la discrimination sexiste	170
§ 12	Simple utilisation, même provocante, des stéréotypes sexistes	171
§ 13	Certaines formes d'art « contestataires », comme le rap ou les graffitis, seraient intrinsèquement « sexistes », parce que naturellement « discriminatoires »	173
§ 14	Le sexisme comme opposition au « machisme ordinaire » de l'art	178
§ 15	Le sexisme vise aussi toutes les orientations sexuelles	180
Chapitre 5	APOLOGIES ET INCITATIONS À COMMETTRE DES CRIMES OU DES DÉLITS	181
§ 1	Apologie de la violence	182
§ 2	Apologie des addictions : drogue, tabac, alcool, sexe...	186
§ 3	Loi Perben II	191
§ 4	Principes	193
§ 5	Quelles incitations ?	194
§ 6	Incitations portées à l'encontre de personnes protégées : le cas particulier du rap et des jeux vidéo	203
§ 7	Incitations <i>offensantes</i>	205
§ 8	Autoprovocation artistique	207
Chapitre 6	« DIALOGUE » ARTISTIQUE, EXPRESSION ARTISTIQUE ICONOCLASTE ET DÉGRADATIONS VOLONTAIRES	211
Chapitre 7	DIGNITÉ HUMAINE ET ART INDIGNE	217

Chapitre 8	ART ET BIEN-ÊTRE ANIMAL, VOIRE VÉGÉTAL...	229
Chapitre 9	ART, ANTISÉMITISME ET RÉVISIONNISME	241
Chapitre 10	TROUBLE À L'ORDRE PUBLIC ET UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC	247
§ 1	Principes	250
§ 2	Affichage et distribution d'imprimés sur l'espace public	253
	A. Contenu licite des réglementations communales	253
	B. Seule gestion de l'espace strictement public	256
	C. Ne pas (trop) confondre <i>trouble à l'ordre public</i> et <i>moralité publique</i>	256
	D. Automutilations, performances et happenings publics	259
§ 3	Tags, graffitis et <i>street art</i>	261
	A. Tags	263
	B. Graffitis et <i>street art</i>	265
	1. <i>Prévalence des droits du propriétaire du support</i>	266
	2. <i>Prévalence des droits d'auteur de l'artiste</i>	269
	3. <i>Droits du public</i>	270
§ 4	Police des spectacles	271
§ 5	Gestion « administrative » de l'espace public	275
	A. Comment maintenir une œuvre sur l'espace public contre ceux qui voudraient la voir évacuée...	275
	B. Comment se débarrasser d'une œuvre ancienne pour des raisons d'opportunité...	278

Deuxième partie

Droits d'auteur et droits voisins, droit des marques et droit des dessins et modèles

Titre 1

DROITS D'AUTEUR ET DROITS VOISINS

Chapitre 1	DROITS D'AUTEUR	289
Section 1	Origine	289
Section 2	Notion	290

Section 3	Critères de protection	295
§ 1	Mise en forme	295
§ 2	Originalité	299
Section 4	Durée de protection du droit d'auteur	308
Section 5	Droits patrimoniaux (ou droits économiques)	314
Section 6	Droits moraux	318
Section 7	Droit de suite des artistes plasticiens [Art. XI.175-178 CDE]	325
Section 8	Droits d'auteur des étrangers en Belgique	326
Section 9	Principe	326
Section 10	Quelles sont les principales exceptions ?	327
§ 1	Exception de citation [art. XI.189, § 1 ^{er} , CDE]	327
§ 2	Exception d'anthologie destinée à l'enseignement [art. XI.189, § 2, CDE]	327
§ 3	Exception de reproduction et de communication au public, dans un but d'information, de courts fragments d'œuvres ou d'œuvres d'art plastique ou graphique dans leur intégralité à l'occasion de comptes rendus d'événements d'actualité [art. XI.190, 1 ^o , CDE]	327
§ 4	Reproduction d'une œuvre destinée à être placée dans des lieux publics [art. XI.190, 2/1 ^o , CDE]	328
§ 5	Exécution gratuite et privée [art. XI.190, 3 ^o et 4 ^o , CDE]	328
§ 6	Exception de reprographie : reproduction dans un but strictement privé [art. XI.190, 5 ^o , CDE]	328
§ 7	Reprographie : reproduction sur papier à des fins d'illustration de l'enseignement ou de recherche scientifique [art. XI.190, 6 ^o et 7 ^o , CDE]	329
§ 8	Reproduction (hors papier) à des fins d'illustration de l'enseignement ou de recherche scientifique [art. XI.190, 8 ^o , CDE]	329
§ 9	Reproduction et communication au public visant à annoncer des expositions publiques ou des ventes d'œuvres artistiques [art. XI.190, 16 ^o , CDE]	329
§ 10	Exception de copie privée	330
§ 11	Caricature, parodie et pastiche [art. XI.190, 10 ^o , CDE]	331

§ 12 Prêt public	333
Section 11 Droit de la concurrence	334
Section 12 Droit commun de l'abus de droit	335
Chapitre 2 DROITS VOISINS	339
§ 1 Notion	339
§ 2 Durée	339
§ 3 Exceptions	340
§ 4 Rémunération	340
§ 5 Artistes-interprètes ou exécutants	340
§ 6 Producteurs de phonogrammes et producteurs de premières fixations de films	341
§ 7 Organismes de radiodiffusion	342

Titre 2

DROIT DES MARQUES

Chapitre 1 OBJET DE LA PROTECTION	347
Chapitre 2 CONDITIONS DE LA PROTECTION	349
Chapitre 3 MODE D'ACQUISITION ET DURÉE DE PROTECTION	357
Chapitre 4 ÉTENDUE DE LA PROTECTION	359
Section 1 Parodie	361
Section 2 Art comme juste motif	362
Section 3 Art <i>militant</i> – et « détournements graphiques » – comme justes motifs	364

Titre 3
DROIT DES DESSINS ET DES MODÈLES

Chapitre 1	OBJET DE LA PROTECTION	373
Chapitre 2	MODE D'ACQUISITION	377
Chapitre 3	CONDITIONS DE FOND	379
Section 1	Nouveauté	379
Section 2	Licéité	385
Section 3	Individualité	385
Chapitre 4	TITULARITÉ ET EXCLUSIVITÉ	387
Chapitre 5	CUMUL DE PROTECTION AVEC D'AUTRES DROITS	389
Chapitre 6	PARASITISME	393

Troisième partie
Droit des contrats

Chapitre 1	RÈGLES APPLICABLES AUX CONTRATS EN GÉNÉRAL	399
Chapitre 2	RÈGLES SPÉCIFIQUES APPLICABLES AUX CONTRATS CONCLUS AVEC DES AUTEURS ET/OU ARTISTES-INTERPRÈTES	405
§ 1	Conditions applicables aux contrats conclus entre les auteurs/artistes (employés) et leur employeur	407
§ 2	Conditions applicables aux contrats passés entre les auteurs et leurs clients (créations réalisées sur commande)	409

§ 3	Contrats sectoriels particuliers	410
	A. Contrat d'édition	410
	B. Contrat de représentation	412
	C. Contrat de production audiovisuelle	413
	D. Contrat d'adaptation audiovisuelle	415
§ 4	Autres contrats sectoriels non couverts spécifiquement par le CDE	416
	A. Contrat de production musicale	416
	B. Contrat de management	422
	C. Contrat d'exposition d'une œuvre d'art	424

Quatrième partie

Droit social et fiscal des artistes

Titre 1

DROIT SOCIAL DES ARTISTES

Chapitre 1	« STATUT » D'ARTISTE (OU <i>ARTISTE-CHÔMEUR</i> ET <i>CHÔMEUR-ARTISTE</i>)	433
Section 1	Principes	434
Section 2	Loi-programme du 24 décembre 2002 concernant le statut des artistes en Belgique	436
§ 1	Présomption de salariat en cas d'œuvres de commande	436
	A. Une commande d'une personne physique ou morale	437
	B. Une prestation/œuvre artistique	438
	C. Une rémunération	439
	D. L'artiste doit disposer d'un visa d'artiste délivré par la Commission Artistes	439
§ 2	Exclusions	440
Section 3	Accès au chômage et « règle du cachet »	440
§ 1	Accès au chômage	440
§ 2	Règle du cachet	441
§ 3	« Emploi convenable »	443
§ 4	Montant des allocations de chômage, dégressivité et « régime des intermittents »	444
	A. Dégressivité	445
	B. Pour le premier renouvellement	446

C.	Pour les renouvellements ultérieurs	446
D.	Retour « fictif » en fin de première année d'allocations	447
§ 5	Rémunérations de l'artiste en cours de chômage	447
§ 6	Activités artistiques non rémunérées et continuation de l'activité artistique	450
Section 4	L'activité est accessoire	450
Section 5	L'activité devient principale	452
Chapitre 2	SALARIÉS	455
Chapitre 3	INDÉPENDANTS ET INDÉPENDANTS COMPLÉMENTAIRES	459
Chapitre 4	ARTISTES EXERÇANT EN ASSOCIATION OU EN SOCIÉTÉ	463
Section 1	Chômage	463
§ 1	<i>L'ASBL créée en vue de la gestion de la carrière de l'artiste</i>	463
§ 2	<i>Dans le cas d'une autre ASBL</i>	464
Section 2	Incapacité de travail	464
Section 3	Pensionné	465
Section 4	Bénéficiaire du revenu d'intégration sociale du CPAS	465
Chapitre 5	AUTEURS-ARTISTES	467
Chapitre 6	ARTISTES AMATEURS OU RÉGIME DES PETITES INDEMNITÉS « RPI »	471
Chapitre 7	CRÉDIT-TEMPS ET INTERRUPTION DE CARRIÈRE	473
Chapitre 8	ARTISTE PENSIONNÉ ET PENSIONNÉ-ARTISTE	475

Chapitre 9	REVENU D'INTÉGRATION SOCIALE [CPAS] ET ACTIVITÉ ARTISTIQUE	479
Chapitre 10	INCAPACITÉ DE TRAVAIL ET ACTIVITÉ ARTISTIQUE	481
Chapitre 11	ARTISTE ET AUTEUR OCCASIONNELS	483
Titre 2		
DROIT FISCAL DES ARTISTES		
	INTRODUCTION	487
Chapitre 1	TVA	489
Section 1	Taux réduit de 6 %	493
§ 1	Prestations artistiques	493
§ 2	Ventes de publications	493
§ 3	Ventes d'originaux d'œuvres d'art, de collection et d'antiquité	494
§ 4	Cessions et concessions de droits d'auteur	495
Section 2	Taux classique de 21 %	495
Section 3	Activités artistiques exemptées de TVA	496
§ 1	Article 44, paragraphe 2, 8°, du Code de la TVA : pour l'engagement d'« artistes-interprètes »	496
§ 2	Article 44, paragraphe 2, 9°, du Code de la TVA : pour les organisateurs de spectacles, d'expositions, de concerts et de conférences	497
§ 3	Article 44, paragraphe 3, 3°, du Code de la TVA : les contrats d'édition	497
Chapitre 2	DROITS D'AUTEUR ET DROITS VOISINS	501
Section 1	Principes	501
Section 2	Montants et qualification des droits	503

§ 1	<i>Situation pour la tranche de revenus de droits d'auteur et de droits voisins qui n'excède pas 62 550 €</i>	503
§ 2	<i>Situation pour la tranche de revenus de droits d'auteur et de droits voisins excédant 62 550 €</i>	504
Section 3	Débiteur des droits	506
Chapitre 3	PRIX, RENTES ET PENSIONS ATTRIBUÉS À DES ARTISTES	509
Conclusion		511
Bibliographie sélective		515